Lorsqu'Allah décrète pour un serviteur qu'il doit mourir dans une terre, Il fait en sorte qu'il s'y trouve pour lui un besoin

Maṭar ibn 'Oukâmis (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Lorsqu'Allah décrète pour un serviteur qu'il doit mourir dans une terre, Il fait en sorte qu'il s'y trouve pour lui un besoin ».
[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe que lorsqu'Allah décrète et prédestine qu'un serviteur doit mourir dans une terre où il n'est pas présent, Il fait en sorte qu'il s'y trouve pour lui un besoin, le serviteur s'y rend alors et c'est là-bas que son âme est saisie.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/65040